

DEPARTEMENT
DE
TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DES REGISTRES

COMMUNE
DE
MONTAUBAN

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 42/10/2022 – TARIFICATION REPAS MAPA DE SAPIAC – USAGERS 2023

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 octobre 2022 à 16 h 35, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montauban s'est réuni en salle de réception à la Mairie de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 6 octobre 2022.

Présents : 8

Madame Laurence PAGÈS, Vice-Présidente
Madame Angèle LOUCHART, Conseillère Municipale
Monsieur Jean-François GARRIGUES, Conseiller Municipal
Monsieur Rodolphe PORTOLÈS, Conseiller Municipal
Monsieur Bernard DAYNES, Représentant de la FNATH
Monsieur Philippe FRANÇOIS, Représentant de Reliance 82
Monsieur Jean-Paul GALIBERT, Représentant de l'UDAF
Monsieur Jacques THIBAUT, Représentant de Générations Mouvement 82 « Les Aînés Ruraux »

Représentés : 4

Madame Brigitte BARÈGES, Présidente, à Madame Laurence PAGÈS
Madame Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Adjointe au Maire, à Monsieur Jean-Paul GALIBERT
Madame Véronique LAGARRIGUE, Adjointe au Maire, à Monsieur Philippe FRANÇOIS
Monsieur Yves BREIFFEILH, Représentant de l'APF, à Monsieur Bernard DAYNES

Excusés : 2

Monsieur Jean-Philippe GALAN, Représentant de la Croix Rouge
Monsieur Alain MASSOT, Représentant de l'UNRPA

Absente : 1

Madame Andréa CARO-GOMEZ, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe FRANÇOIS

Madame Laurence PAGÈS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Résidence autonomie « MAPA de Sapiac », 4 place du 22 septembre à Montauban, propose un service de restauration destiné aux résidents ainsi qu'aux personnes âgées du quartier. Ce service est également accessible au personnel, stagiaires et invités des résidents.

Pour cela, le CCAS passe une convention de prestation de service avec la Cuisine Centrale.

Au titre de l'année 2023, la Cuisine Centrale applique une augmentation de 2.5 % sur ses tarifs.

Cette augmentation est reportée sur le prix du repas facturé aux résidents.

Propositions tarifaires :

	2019	2020	2021	2022	2023
Petit-déjeuner	1.05 € TTC	1.05 € TTC	1.10 € TTC	1.11 € TTC	1.15 € TTC
Repas du midi	4.20 € TTC	4.20 € TTC	4.45 € TTC	4.51 € TTC	4.62 € TTC
Repas du soir	4.20 € TTC	4.20 € TTC	4.45 € TTC	4.51 € TTC	4.62 € TTC
Repas invité	7.45 € TTC	7.45 € TTC	7.90 € TTC	8.01 € TTC	8.21 € TTC
Repas personnel et stagiaires	4.15 € TTC	4.15 € TTC	4.15 € TTC	4.15 € TTC	4.25 € TTC

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- ☞ approuver les tarifs proposés ci-dessus,
- ☞ charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Après délibération du Conseil d'Administration, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Pour extrait, certifié conforme
A Montauban, le 18 octobre 2022**

La Présidente,


Brigitte BARÈGES

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication, de son affichage le :

26 OCT. 2022

De sa transmission en Préfecture le :

26 OCT. 2022

Le secrétaire de séance,


Philippe FRANCOIS
Acte de délibération n° 082-268201084-20221026-42-10-2022-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022